

“ des religieux qui seraient les plus propres à cette œuvre apostolique.” Champlain, qui était animé de meilleurs sentiments, confesse, de son côté, que la conversion des sauvages avait été jusqu'alors *grandement négligée*, et que, depuis quatorze ou quinze ans, il n'avait pu y avancer que fort peu, *pour n'avoir pas été assisté comme il eût été nécessaire à une telle entreprise (*)*. Voici cependant comment la compagnie des marchands, pour conserver le monopole des pelleteries, consentit enfin, en 1615, à conduire quelques missionnaires à Québec.

II.

Les Récollets consentent à envoyer de leurs Pères en Canada.

“ Etant sur la recherche d'ouvriers évangéliques, dit Champlain, et en conférant avec plusieurs, un homme d'honneur, le sieur Hoüel, personnage adonné à la piété, qui avait familiarité avec les PP. récollets, dit qu'il les ferait descendre facilement à entreprendre ce voyage, et qu'on ne manquerait pas de gens de bien qui leur donneraient ce qui leur serait nécessaire, offrant lui-même de les assister selon son pouvoir.” Le P. Bernard du Verger, provincial récollet de l'Immaculée-Conception, à qui le sieur Hoüel s'adressa d'abord, accepta en effet ces offres et envoya, en 1614, deux de ses religieux à Paris, pour demander au Nonce du Pape les pouvoirs nécessaires à ceux qui seraient chargés de cette mission. Mais le Nonce leur ayant fait observer qu'il n'avait pas lui-même de tels pouvoirs et qu'ils devaient s'adresser au supérieur de leur ordre pour les obtenir de lui, les récollets ne voulurent pas user de ce moyen, et le voyage fut remis à l'année suivante. Cependant le sieur Hoüel, désirant que ce dessein ne fut pas trop retardé, le proposa au P. Jacques Garnier de Chappoin, Provincial des récollets de la Province de Saint-Denis, qui le prit en singulière affection. Ce Père en conféra même avec le prince de Condé, qui l'approuva hautement ; et comme on tenait alors à Paris l'assemblée des Etats, commencée le 26 octobre 1614, il en parla aussi aux cardinaux, aux archevêques et aux évêques de l'assemblée, qui tous y applaudirent à leur tour et promirent de procurer, par leurs largesses et par celles de la cour, un petit fonds pour assister quatre religieux qu'on se proposait de choisir pour cette mission.

III.

Zèle de Champlain pour attirer des Récollets en Canada.

De son côté Champlain, qui avait grandement à cœur le succès de ce dessein, craignant qu'il ne traînât en longueur par défaut de fonds, alla

(*) Aussi, dans son épître dédicatoire au roi Louis XIII, Champlain félicite-t-il ce prince comme d'une grâce spéciale, que l'ouverture de la prédication de l'Évangile, en Canada, ait été réservée à son règne.